



FILIÈRE VOIX

**CURSUS
VOIX ADULTE**

Classe de chant lyrique
Le chanteur est un acteur

Conception et impression : Ville de Limoges direction de la communication / © Ville de Limoges

Conservatoire de Limoges

établissement à rayonnement régional

9 rue Fitz-James - 87000 Limoges

Tél. : 05 55 45 95 50 - Fax : 05 55 45 95 60 - www.ville-limoges.fr



Le chant lyrique comporte l'étude de la musique vocale savante de la Renaissance à nos jours : musique de théâtre (opéras, opérettes), musique de chambre (Lieder, mélodies françaises et étrangères accompagnées par un ou plusieurs instruments) et musique religieuse (oratorios, cantates, messes, motets, etc.).

Le travail technique réalisé quotidiennement permet d'utiliser sa voix de façon optimale sans la malmenier ni la surmener afin de la garder intacte tout au long de sa vie. Outre la musique, le chanteur met en valeur un texte. Les œuvres sont abordées dans leur langue originale : italien, français, allemand, anglais, etc. L'étudiant se produira en public dès la première année.

Obligations

Les élèves chanteurs doivent suivre les cours de chant, de formation musicale et de chant choral et/ou pratiques collectives suivant leur niveau. Ils participent aux auditions et projets du Conservatoire (cf. règlement des études).

Chaque fin de cycle est validée par un examen devant jury.

Cycle 1

Première année probatoire pour tous les nouveaux élèves.

Durée

Jusqu'à 5 ans.

Objectifs techniques et musicaux

La technique est au service de la musique. Grâce à des exercices spécifiques, l'étudiant prendra conscience que tout son corps est impliqué dans le chant et la parole. Il améliorera sa posture, sa respiration, son émission vocale et sa diction.

Au moyen de morceaux simples situés dans le médium de sa voix, l'étudiant découvrira et développera ses qualités d'interprétation et d'expression. Au début, l'italien, l'allemand et le français seront principalement utilisés.

Toutes les époques seront abordées.

Objectifs humains et scéniques

Le chanteur lyrique n'est jamais seul. L'étudiant découvrira le rôle du pianiste accompagnateur, professeur et musicien à part entière.

Il participera aux auditions et projets de classe afin d'écouter ses camarades, chanter avec eux, les connaître et partager des moments mêlant musique et théâtre. Il apprendra à se présenter, se déplacer sur scène, s'adresser au public

Disciplines obligatoires

- Cours de chant individuels (habituellement 30 min hebdomadaires)
- Formation musicale (F.M.)
- Chant choral (voir Ensembles vocaux Ados/Adultes) : atelier polyphonique, jeune chœur, chœur de chambre du conservatoire.

Options facultatives

Direction de chœur

Admission

Après la mue, sur concours d'entrée en fonction des places disponibles.

Cycle 2

Première année probatoire pour tous les nouveaux élèves.

Objectifs

- Approfondissement des connaissances techniques et musicales acquises en premier cycle. La tessiture des exercices et morceaux, plus difficiles, sera plus étendue.
- Tenir sa partie dans des ensembles « un par voix ».

Disciplines obligatoires

- Cours de chant individuels (habituellement 45 min hebdomadaires).
- Formation musicale.
- Art lyrique (cours commun, habituellement une heure par semaine répartie sur l'année).
- Pratique collective au CRR : jeune chœur, chœur de chambre du conservatoire, orchestre, musique de chambre.

Options facultatives

Chant choral, atelier-chanson, direction de chœur, musique de chambre, improvisation, piano complémentaire, culture musicale.

Cycle 2 contrat 2^e instrument

À la place du second cycle de chant, selon niveau d'études : 30 min hebdomadaires minimum. Préparation possible au brevet de second cycle. Programme à définir en fonction du profil de l'élève.

Cycle 3 préparation au Certificat d'Études Musicales (C.E.M.)

Première année probatoire pour tous les nouveaux élèves.

Durée

2 à 4 ans

Objectifs

Que le chanteur se destine à une pratique en amateur ou professionnelle, en 3^e cycle l'étudiant approfondira ses connaissances vocales et d'interprétation. Tous les styles, toutes les époques, auront été abordés au cours de ses études. Il pourra se produire sur scène en toute autonomie.

Disciplines obligatoires

- Cours de chant individuels (habituellement 60 min hebdomadaires).
- Formation musicale : pour obtenir le C.E.M. de chant l'équivalent de la troisième année du deuxième cycle de F.M. doit avoir été validé.
- Art lyrique (cours commun, habituellement une heure par semaine répartie sur l'année).
- Pratique collective au CRR.

Options facultatives

Chant choral, atelier chanson, direction de chœur, musique de chambre, improvisation, piano complémentaire, culture musicale.

Cycle 3 contrats

À la place ou après le cycle 3, les études peuvent être poursuivies dans le cadre de contrats continués en fonction des places disponibles au sein de la classe :

- contrat thématique (30 min hebdomadaires minimum)
- préparation à l'entrée en cycle spécialisé (durée : un à deux ans, cours hebdomadaire de 1h30)
- contrat 2^e instrument : selon niveau d'études (30 min hebdomadaires minimum)

Cycle spécialisé préparation au Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.)

Modalités d'entrée

Sur concours régional réservé aux titulaires d'un brevet de second cycle.

Durée

1 à 4 ans

Disciplines obligatoires

- Réalisation d'un projet personnel au cours du cycle.
- Cours de chant individuels (habituellement 90 min hebdomadaires).
- Formation musicale : pour l'obtention du D.E.M. de chant, le C.E.M. de F.M. ou l'équivalent en écriture ou culture musicale doit avoir été validé.
- Art lyrique (cours commun, habituellement une heure par semaine répartie sur l'année).
- Pratique collective : pour obtenir le D.E.M. de chant l'U.V. de pratique collective doit avoir été validée (orchestre et/ou musique de chambre et/ou ensemble vocal).

Options facultatives

Chant choral, atelier chanson, direction de chœur, musique de chambre, improvisation, piano complémentaire, culture musicale.